

Envoyé en préfecture le 05/12/2019

Reçu en préfecture le 05/12/2019

Affiché le 05/12/2019

Beausset
Le 05/12/2019

ID : 083-268301009-20191203-2019120302-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DU BEAUSSET**

N° 2019-12-03/02

L'an deux mille dix-neuf et le trois décembre à dix heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie du Beausset, sous la présidence de Georges FERRERO, Président

Nombre de membres en exercice : 9

PRESENTS : Georges FERRERO, Sybille REY, Rachida AMAR, Monique ALBEROLA, Clivy RIDE-VALADY, Huguette BARILLET, Jean-Marc PEDRONA.

EXCUSES: Cirnée VENTON, Raphaël BOUCHI-LAMONTAGNE.

02 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Madame Sybille REY expose que le débat d'orientation budgétaire est un préalable au vote du budget. Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), ce débat doit désormais faire l'objet d'un rapport, soumis au vote du Conseil d'Administration.

Il doit présenter les orientations budgétaires de la commune, en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour élaborer le budget. En revanche, les informations concernant la présentation des engagements pluriannuels, la structure et gestion de la dette, le niveau d'épargne, l'épargne brute et nette, ne concernent pas notre C.C.A.S.

En effet, aucun emprunt n'est réalisé, et le financement est assuré uniquement par la subvention municipale.

Le projet de budget comprendra les crédits nécessaires au fonctionnement du C.C.A.S, notamment les fournitures administratives, la location du photocopieur, les maintenances, les assurances, et les frais d'affranchissement.

Seront également inscrits les crédits pour les frais d'indigents, les permanences juridiques d'aides aux victimes d'infractions, et les prestations sur les chèques services.

S'agissant des aides facultatives (participations aux loyers, aux séjours en colonie de vacances, aux repas des enfants pris dans nos cantines, et aux chèques alimentaires, l'enveloppe budgétaire devrait évoluer compte tenu de l'accroissement de population.

Les associations à vocation familiale et sociale se verront également attribuées des subventions. Les dépôts de dossier étant fixés au 31 décembre, le montant sera déterminé en janvier 2020. Le crédit global devrait être maintenu à minima.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019

Reçu en préfecture le 05/12/2019

Affiché le 05/12/2019



ID : 083-268301009-20191203-2019120302-DE

Enfin, les charges de personnel des trois agents titulaires devraient évoluer en fonction des revalorisations indiciaires.

L'équilibre sera assuré par la subvention communale et la reprise de l'excédent.

S'agissant de la section d'investissement, l'excédent qui sera reporté nous contraint d'inscrire cette dépense, même si à ce jour aucun besoin n'est recensé.

Le conseil administratif, délibérant après avoir ouï l'exposé :

Vu le rapport d'orientations budgétaires du C.C.A.S annexé à la présente séance,

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Commune pour l'exercice 2020 sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente.

VOTES : Adopté à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE AU BEAUSSET, LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,
Georges FERRERO

